

Comment entrer en contact avec la Caisse Nationale de Santé ?

- Tous les **certificats médicaux** sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Caisse Nationale de Santé
Département des Indemnités Pécuniaires
L-2979 Luxembourg**

Aucun certificat médical n'est requis pour les congés de maladie qui ne s'étendent que sur un ou deux jours ouvrés, mais il faut en informer immédiatement l'employeur.

Un certificat médical est nécessaire le troisième jour d'incapacité de travail (un volet pour la CNS, un volet pour l'employeur, un volet pour le salarié).

- Les **factures en vue de leur remboursement** sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Caisse Nationale de Santé
Département des Prestations en Nature (Remboursements)
L-2980 Luxembourg**

(Le remboursement des factures peut se faire exceptionnellement dans les agences de la CNS, par chèque. Deux conditions : Les factures et mémoires d'honoraires sont acquittés depuis moins de 15 jours au jour de leur présentation et le montant des factures ou mémoires d'honoraires atteint au moins 100 €. L'encaissement des ces chèques peut se faire sans frais auprès de la BCEE – Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)

Le courrier à l'adresse de la CNS peut être envoyé sans frais à partir du Grand-Duché de Luxembourg

- **Nouvelle centrale téléphonique** de la CNS : **Tél : 27 57-1**

Internet : www.cns.lu